

est leur valeur réelle ou leur valeur au moment de leur exportation aux points du Canada d'où ils sont expédiés.

Réexportations: Evaluation.—Les “produits étrangers” exportés englobent toutes les marchandises réexportées après avoir été importées (entrées pour la consommation domestique). La valeur de ces marchandises est le coût réel.

Attribution du commerce aux pays étrangers.—Les importations sont attribuées aux pays d'où elles ont été consignées au Canada. Les pays de consignation sont les pays d'où viennent les marchandises, sans autre interruption de transit que les transbordements inéluçtables. Les pays d'où les marchandises sont consignées ne sont pas nécessairement les pays d'origine, car les marchandises produites dans un certain pays peuvent avoir été achetées par une firme d'un autre pays, d'où elles peuvent être expédiées au Canada après une période plus ou moins longue. Dans ce cas, l'attribution de ces marchandises est faite au second pays, considéré comme pays de consignation. Il en sera ainsi, par exemple, du thé récolté en Orient mais acheté sur le marché de Londres, Angleterre; les statistiques canadiennes considèrent ce thé comme importé du Royaume-Uni.

Les exportations sont attribuées au pays de l'ultime destination, c'est-à-dire le pays auquel elles sont consignées, même si ce pays ne possède pas de port de mer. Le pays d'ultime destination est le pays que les marchandises exportées du Canada doivent finalement atteindre sans interruption de transit autre que les transbordements inéluçtables.

Discordances entre les statistiques commerciales du Canada et celles d'autres pays.—Les statistiques des exportations canadiennes concordent rarement avec celles des importations de ses clients, et des différences semblables se constatent au sujet des importations canadiennes. Plusieurs facteurs contribuent à ces discordances parmi lesquelles sont les suivantes:—

(1) Différences dans la base d'évaluation au Canada et celle d'autres pays.

La récente période d'équilibre instable des devises a introduit un nouvel élément de distinction dans les évaluations. Ainsi les importations du Royaume-Uni ont été évaluées depuis toujours à \$4.86 $\frac{2}{3}$ par livre sterling, quoique depuis le 21 septembre 1931 la livre sterling se fût maintenue au-dessous de ce chiffre durant deux ans, tombant jusqu'à \$3.70; la valeur réelle des importations du Royaume-Uni se trouvait donc fortement exagérée. Plus récemment lorsque la valeur d'échange de la livre remonta au-dessus du pair, les importations du Royaume-Uni se trouvèrent de même sous-évaluées. La perturbation dans les niveaux du change des autres pays a conduit à de semblables inexactitudes et à l'attribution de valeurs arbitraires à leurs devises, comme dans le cas des importations du Japon.

De 1920 au 31 mars 1935 il existait une autre discordance, dans l'évaluation des importations du Royaume-Uni, au sujet des spiritueux qui constituent un item important de nos importations de ce pays. L'évaluation des importations canadiennes de spiritueux du Royaume-Uni durant cette période comprend la taxe d'accise britannique en plus de la valeur d'exportation britannique, soit une majoration de plus de \$200,000,000 au cours de la période 1920-1934. Depuis le 1er avril 1935, l'évaluation ne comprend pas le droit d'accise.

(2) Même là où les statistiques couvrent exactement la même période, certaines quantités de marchandises se trouvent en transit au commencement ou à la fin de la période et ne sont plus dans le pays exportateur ou importateur.